YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2006/9

OBJET : Convention de prestations de service relative à la location et l'installation de matériels de réception pour la cérémonie des vœux du maire au personnel communal, conclue avec la société COMPACT

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune a besoin dans le cadre de la cérémonie des Vœux du Maire au personnel communal, de procéder à la location et à l'installation de matériels de réception et d'autres biens le vendredi 13 janvier 2006,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société COMPACT, 49 rue du Commandant Rolland 93350 LE BOURGET, représentée par Monsieur Daniel BERBEY, son responsable,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la location et à l'installation de matériels de réception et d'autres biens pour un montant de 1 000,00 € hors taxes soit 1 196.00 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 12 janvier 2006

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération